

Indexation des rentes

Cet avis vise à vous informer sur le montant d'indexation applicable en 2019. Cette indexation vise les rentes en paiement au 31 décembre 2018 et s'applique au moment de votre date d'anniversaire de retraite comprise entre le **1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2019**.

Portion de la rente acquise avec la participation effectuée avant le 1^{er} janvier 2005

La protection contre l'inflation est garantie pour cette portion de rente. Cette dernière est donc indexée selon l'augmentation de l'indice des rentes publié par Retraite Québec (ci-après appelé « IPC »). L'indexation accordée en 2019 est de 2,3 %.

Portion de la rente acquise avec la participation effectuée entre le 1^{er} janvier 2005 et le 31 décembre 2017

Pour cette portion de rente, l'indexation garantie est égale à l'IPC moins 3 %, qui est égal à 0 % en 2019.

Le mécanisme d'indexation ponctuelle des rentes

Un mécanisme d'indexation ponctuelle a été mis en place au 1^{er} janvier 2018. Ce mécanisme vise à verser une indexation des rentes acquises entre le 1^{er} janvier 2005 et le 31 décembre 2017 au-delà de la garantie prévue au Régime. Pour 2019, l'indexation ponctuelle est de 1,2 %. Les retraités admissibles recevront sous peu une correspondance à cet effet.

Pour plus d'information concernant le mécanisme d'indexation ponctuelle des rentes, nous vous référons à la Politique de financement du RRUQ que vous pouvez consulter sur le site Internet du RRUQ au www.rruq.ca dans la section « Le RRUQ », onglet « Documentation ».

Portion de la rente acquise avec la participation effectuée depuis le 1^{er} janvier 2018

Pour cette portion de rente, l'indexation garantie est égale à 75 % de l'IPC, donc 1,7 % en 2019.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec madame Nancy Dufour au 418 654-3850 poste 4517, ou sans frais au 1 888 236-3677 poste 4517. Vous pouvez également le faire par courriel à l'adresse suivante : services-retraites@rruq.ca.

Le Secrétariat du Régime de retraite de l'Université du Québec

Le 6 juin 2019